

Descriptif du droit d'usage « Logo »

Conformément aux termes du contrat de concession de droit d'usage des images **Hommes de Terre ©**, par « logo » on entend tous usages relatifs et/ou associés au(x) logo(s) de l'Entreprise cliente, à savoir :

- l'insertion de l'image ou des images retenue(s) par le Client dans le « logo » de l'Entreprise cliente, l'insertion de l'image ou des images retenue(s) par le Client pouvant être le « logo » lui-même ou la partie graphique du « logo »;
- Tous autres types d'usages qui s'inscrivent dans le cadre exclusivement réservé à la communication externe de l'Entreprise cliente et relatifs à son logo;

tous ces droits étant par définition exclusivement réservés à l'usage des images **Hommes de Terre ©** et qui ne font l'objet d'aucune autre manipulation, transformation ou retraitement par le Client lui-même ou par un de ses sous-traitants auquel il pourrait faire appel dans le cadre du montage de ces images.

Pour
Bruno MILLET

Le Client
Nom, Prénom
.....,
Fonction
.....

Paraphe

Paraphe